



# Bulletin Officiel

N° 5147 Vendredi 15 Juillet 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

### AVIS DES SOCIETES

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

MODERN LEASING 3

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – AGO - 4

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – AGE - 5

SO.TE.TEL – AGO - 6

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOMOCER 7

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS – UNIMED - 8

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT - 9-14

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 15-19

#### COURBE DES TAUX

20

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP SALAMETT CAP

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 juillet 2016.**

#### AVIS DES SOCIETES

##### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

##### Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

##### Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;

- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

## AVIS DE SOCIETES

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

## MODERN LEASING

IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5 CENTRE URBAIN NORD  
TUNIS MAHRAJANE 1008

Modern Leasing publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème Trimestre 2016

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	Deuxième Trimestre			Cumul			Exercice 2015
		2016	2015	Variation	30/06/2016	30/06/2015	Variation	
Secteurs	Agriculture	7 555	6 114	23,57%	14 885	10 207	45,83%	21 911
	Industrie	4 408	3 009	46,49%	9 215	6 551	40,67%	12 137
	BTP	15 349	10 350	48,30%	18 217	22 132	-17,69%	29 750
	Tourisme(***)	3 275	5 389	-39,23%	4 295	10 124	-57,58%	12 044
	Services divers, commerce et transport	28 489	32 618	-12,66%	47 462	47 896	-0,91%	83 501
	<b>Montant des Approbations</b>	<b>59 076</b>	<b>57 480</b>	<b>2,78%</b>	<b>94 074</b>	<b>96 910</b>	<b>-2,93%</b>	<b>159 343</b>
	Agriculture	4 997	3 962	26,12%	11 237	7 203	56,00%	17 334
	Industrie	2 562	3 685	-30,47%	4 391	5 008	-12,32%	9 155
	BTP	8 487	7 780	9,09%	12 949	11 962	8,25%	18 974
	Tourisme(***)	1 923	4 567	-57,89%	2 522	5 989	-57,89%	9 468
	Services divers, commerce et transport	23 494	21 895	7,30%	34 734	35 416	-1,93%	71 934
	<b>Montant des Mises en forces</b>	<b>41 463</b>	<b>41 889</b>	<b>-1,02%</b>	<b>65 833</b>	<b>65 578</b>	<b>0,39%</b>	<b>126 865</b>

(\*\*\*) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 76% pour les approbations et 87% pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	Deuxième Trimestre			Cumul			Exercice 2015(*)
		2016(**)	2015(*)	Variation	30/06/2016(**)	30/06/2015(*)	Variation	
Engagements	Approbations	59 076	57 480	2,78%	94 074	96 910	-2,93%	159 343
	Mises en force	41 463	41 889	-1,02%	65 833	65 578	0,39%	126 865
	Encours	-	-	-	242 321	235 707	2,81%	190 289
	Total des engagements (1)	-	-	-	258 011	249 351	3,47%	214 521
	Total des engagements classés	-	-	-	28 703	27 244	5,36%	22 569
	Trésorerie nette	-	-	-	6 299	11 694	-46,13%	4 157
	Revenus nets de leasing	5 564	4 737	17,46%	11 146	9 216	20,94%	16 044
	Revenus bruts de leasing (2)	29 242	25 789	13,39%	56 520	49 144	15,01%	89 015
	Produits nets de leasing	2 939	1 560	88,40%	5 514	3 916	40,81%	7 480
	Ressources d'emprunt	-	-	-	186 715	176 004	6,09%	167 080
	Capitaux propres avant affectation	-	-	-	39 878	30 021	32,83%	30 122
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 425	1 093	30,38%	2 811	2 393	17,47%	4 737

(\*) Chiffres définitifs et audités

(\*\*) Chiffres provisoires et non audités

Approbations : contrats de leasing approuvés

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Total des engagements encours (1) : Encours financiers des contrats de leasing + impayés + engagements hors bilan

Revenus bruts de leasing(2) : revenus bruts de leasing + intérêts intercalaires + intérêts sur créances de leasing

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing

Produit net de leasing : revenus nets de leasing + produits des placements charges financières

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus

Faits saillants du 2ème Trimestre 2016 :

L'activité de ML durant le 2ème trimestre 2016 par rapport à celui de 2015 est caractérisé par :

- Une augmentation des Revenus net de leasing de 17,46%.
- Une augmentation des produits nets de leasing de 88,40%.
- Une augmentation des Revenus bruts de leasing de 13,39%.
- Une augmentation des charges d'exploitation (hors provision) de 30,38%.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Juillet 2016, à 10 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac- Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi n° 2001 – 65 du 10 juillet 2001, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015;
- 6- Ratification de la nomination du Président du Conseil et du Directeur Général ;
- 7- Renouvellement du mandat d'administrateurs;
- 8- Nomination de deux administrateurs indépendants;
- 9- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des présidents et des membres des comités;
- 10- Autorisation pour le lancement d'Emprunts obligataires et/ou subordonnés.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la STB-Titres) qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

,

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Juillet 2016 à 11 heures du matin, à l'Hôtel ACROPOLE – Les Berges du Lac- Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Mise à jour de l'article 3 des statuts.

Les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les actionnaires sont admis après vérification de leurs identités.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir spécial (dont l'imprimé est disponible à la direction des titres, de la bourse et de la gestion des actifs, des patrimoines et des fortunes) à déposer, dûment signé, trois jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, rue Hédi Nourira Tunis (Direction des titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes) durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications  
« SO.T.E.TEL »**

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 20 Juillet 2016 à partir de 09h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
7. Jetons de présences ;
8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices : 2016-2017-2018 ;
9. Approbation de la mise en vente d'un terrain ;
10. Pouvoirs.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE**

**«SOMOCER»**

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramdine, Monastir, Tunisie

MAXULA BOURSE –intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» que l'augmentation de son capital social en numéraire de 8 131 200 DT, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2015 et ouverte à la souscription le 25 mai 2016, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du 29 avril 2016 sous le N°16-0939, a été réalisée par l'émission de 8 131 200 actions nouvelles de nominal 1 DT chacune, totalement souscrites en numéraire au prix d'émission de 1.8 DT l'action, et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 40 656 000 DT divisé en 40 656 000 actions nominatives de nominal 1 DT chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed -**

**Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

La société Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **20/06/2016**, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de **3 800 000 Dinars** pour le porter de **25 450 000 Dinars** à **29 250 000 Dinars**, et ce par incorporation des réserves spéciales de réinvestissement.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **3 800 000 actions nouvelles gratuites de nominal 1 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **(76) actions nouvelles gratuites pour (509) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er janvier 2016**.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes - Unimed - seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 26 juillet 2016**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 26 juillet 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 26 juillet 2016**.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing **à partir du 26 juillet 2016**.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis  
Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis  
Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
« Emprunt Subordonné BIAT 2016 »  
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de **200 MD** sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20 Avril 2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 70 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour émettre cet emprunt et d'ajuster les caractéristiques de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,55% et/ou TMM+2,10%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2016 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/06/2016** auprès des guichets de la BIAT et clôturés au plus tard le **29/07/2016**.

- Suite -

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/07/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- Suite -

- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/07/2016**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **29/07/2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.  
Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.  
L'emprunt sera amorti en totalité le **29/07/2021** pour la catégorie A et le **29/07/2023** pour la catégorie B.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juillet** de chaque année.  
Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **29/07/2017**.  
Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/07/2017** pour la catégorie A et le **29/07/2019** pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :
  - **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :  
Ce taux est de **7,40%** l'an (pour la catégorie A) et **7,55%** l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.
  - **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :  
Cette marge est de **1,95%** pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :
  - **Durée totale:**  
Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :
    - ✓ 5 ans pour la catégorie A.
    - ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
  - **Durée de vie moyenne:**  
La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016 » est comme suit:
    - ✓ 3 années pour la catégorie A.
    - ✓ 5 années pour la catégorie B.
  - **Duration de l'emprunt** :  
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,293** années pour la catégorie B.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou

- Suite -

- contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« SERVICOM 2016 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.



- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale**: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

**Notation de la société:** SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

### **Tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres :**

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 15 JUILLET 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,268%		
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,329%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,361%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,369%	989,743
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,402%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,441%	1 002,945
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,467%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,507%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,629%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,669%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,688%	1 019,465
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,947%	1 004,675
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,318%	1 003,481
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,400%	881,173
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,525%	999,069
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,990%	984,230
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,327%	969,671
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,452%	972,852
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		955,618
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,098
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	932,350
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	946,598
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	941,769
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	939,726
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,276
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	939,789
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,602

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,560	161,576		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,101	109,113		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,514	93,524		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,374	14,376		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,120	105,131		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,475	1,476		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,712	103,791		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,491	39,495		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,547	53,554		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	129,759	130,244		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	480,628	482,544		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	119,824	120,108		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	127,104	127,423		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	139,395	139,649		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	121,628	121,953		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,604	94,588		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,754	142,663		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,998	93,982		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,611	93,655		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	141,057	140,978		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,658	126,650		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,668	108,712		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	95,682	95,373		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	101,704	102,086		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,830	18,886		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 526,379	1 527,570		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 166,120	2 181,258		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	120,050	121,526		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	108,973	109,031		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,067	141,102		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	146,395	146,170		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,286	15,289		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 129,678	5 131,561		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 979,287	4 979,511		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,388	2,408		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,106	2,122		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,156	1,162		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,079	1,081		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,067	1,072		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,069	1,074		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,290	103,168		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,330	9,325		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,477	110,743		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,460	118,433		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,545	106,557
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,860	101,869
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,667	103,675
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,710	100,722
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,117	102,130
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,444	105,454
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,643	102,656
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,695	100,705
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,958	102,968
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,771	100,781
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,651	102,662
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,816	101,826
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,810	104,821
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,355	103,366
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,962	101,972
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,879	100,889
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,891	102,901
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,810	100,822
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,031	102,042
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,845	103,856
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,857	100,869
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,433	101,447
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,453	103,463
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,941	100,951

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,388	10,389
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,603	101,614
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,861	101,872
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,949	102,962
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,328	10,329
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,270	57,391
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	130,050	129,812
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 358,499	1 356,537
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,583	112,653
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,798	108,881
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,472	97,491
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,941	16,945
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	268,325	268,903
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,507	28,339
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 281,668	2 289,895
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,329	70,292
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,913	53,954
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,639	102,461
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,300	86,250
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,750	10,756
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,575	11,594
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,942	13,993
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,561	12,624
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,416	12,403
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,185	11,180
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,339	141,411
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,707	137,733
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,065	9,075
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,841	100,090
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	78,732	78,734
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	79,564	79,469
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,290	97,231
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	95,237	95,177
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,942	103,044
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,685	115,464
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,152	102,213
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	135,785	136,540
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	98,495	98,732
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,784	98,809
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,629	190,268
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	175,090	174,981
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	152,380	152,411
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,562	19,618
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,511	143,779
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	114,125	114,932
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 603,648	8 541,662
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,126	8,091
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,070	81,457
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	983,357	982,925
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5098,299	5095,175
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,330	110,405
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,031	9,380
126	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 017,758	10 021,319

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000



**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis



## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## FCP SALAMETT CAP

### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à .....	34 294 238,762 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à .....	1 287 670,514 TND
-Un Résultat net de .....	1 452 823,069 TND

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, l'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un maximum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

## ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2015.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 14 mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**M. Mahmoud ZAHAF**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2015**  
**(Exprimé en dinars)**

(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>19 095 622,653</b>	<b>8 156 214,183</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 714 167,485	720 549,150
b- Obligations et valeurs assimilées	17 381 455,168	7 435 665,033
c- Autres valeurs	-	-
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>15 249 750,630</b>	<b>6 494 277,262</b>
a- Placements monétaires	6 443 704,587	3 980 090,586
b- Disponibilités	8 806 046,043	2 514 186,676
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>34 345 373,283</b>	<b>14 650 491,445</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>42 253,314</b>	<b>17 224,563</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>8 881,207</b>	<b>2 060,561</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>51 134,521</b>	<b>19 285,124</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	<b>33 083 367,283</b>	<b>14 147 345,028</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
b- Sommes distribuables de l'exercice	1 210 871,479	483 861,293
<b>ACTIF NET</b>	<b>34 294 238,762</b>	<b>14 631 206,321</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>34 345 373,283</b>	<b>14 650 491,445</b>

**ETAT DE RESULTAT  
ARRETE AU 31/12/2015  
(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>859 817,812</b>	<b>362 129,213</b>
a- Dividendes	16 040,750	11 484,850
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	843 777,062	350 644,363
c- Revenus des autres valeurs	-	-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>813 090,679</b>	<b>97 134,737</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 672 908,491</b>	<b>459 263,950</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>349 112,564</b>	<b>104 858,820</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>1 323 795,927</b>	<b>354 405,130</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>36 125,413</b>	<b>10 250,544</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 287 670,514</b>	<b>344 154,586</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	-76 799,035	139 706,707
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 210 871,479</b>	<b>483 861,293</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>76 799,035</b>	<b>-139 706,707</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur     - titres</b>	<b>65 083,867</b>	<b>18 087,374</b>
- <b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>	<b>100 068,688</b>	<b>-0,008</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 452 823,069</b>	<b>362 241,952</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 31/12/2015**

	<b>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au 31/12/2014</b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	1 287 670,514	344 154,586
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 083,867	18 087,374
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	100 068,688	-0,008
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	48 535 116,731	11 685 764,321
_ Régularisation des sommes non distribuables	54 830,812	17 607,202
_ Régularisation des sommes distribuables	730 750,469	352 750,252
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-30 211 083,298	-8 804 269,554
_ Régularisation des sommes non distribuables	-91 855,838	-9 647,611
_ Régularisation des sommes distribuables	-807 549,504	-235 905,446
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	19 663 032,441	3 368 541,116
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	14 631 206,321	11 262 665,205
b- en fin d'exercice	34 294 238,762	14 631 206,321
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	1 082 905	863 680
b- en fin d'exercice	2 439 074	1 082 905
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	14,060	13,511
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	4,06%	3,61%

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**

### **EXERCICE 2015**

#### **I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP**

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de catégorie **Obligataire**, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### **II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

##### **III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATION ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la surcote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Par ailleurs, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en addition du prix de revient. La partie amortie est additionnée aux sommes non distribuables.



### III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

### III.4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Le bilan de l'exercice 2015 totalise tant à l'actif qu'au passif.....	<b>34 345 373,283</b>
Contre au 31 décembre 2014.....	<b>14 650 491,445</b>
Enregistrant une augmentation de .....	<b>19 694 881,838</b>
L'exercice 2015 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de.....	<b>1 287 670,514</b>
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2014 de .....	<b>344 154,586</b>
Et un résultat net au sens de la norme comptable de.....	<b>1 452 823,069</b>
Contre un résultat net au 31 décembre 2014 de.....	<b>362 241,952</b>
L'exercice 2015 a dégagé des sommes distribuables de.....	<b>1 210 871,479</b>
Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à.....	<b>483 861,293</b>

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2015 et 2014, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

## V NOTES COMPLEMENTAIRES

### AC1- Portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2015</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>AC1. PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>18 705 919,223</b>	<b>19 095 622,653</b>	<b>55,68%</b>
<b>AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées</b>		<b>1 666 481,673</b>	<b>1 714 167,485</b>	<b>5,00%</b>
<b><i>Titres OPCVM</i></b>	<b>46 255</b>	<b>1 666 481,673</b>	<b>1 714 167,485</b>	<b>5,00%</b>
FCP Salamett Plus	36 280	382 722,409	383 697,280	1,12%
Générale Oblig Sicav	1 150	121 034,050	117 444,900	0,34%
FCP Capitalisation et Garantie	185	244 064,505	274 315,225	0,80%
SANADETT SICAV	8 640	918 660,709	938 710,080	2,74%
<b>AC1-B. Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>17 039 437,550</b>	<b>17 381 455,168</b>	<b>50,68%</b>
<b><i>Emprunts National</i></b>	<b>1 000</b>	<b>100 000,000</b>	<b>102 727,890</b>	<b>0,30%</b>
Emprunt National Catégorie C	1 000	100 000,000	102 727,890	0,30%
<b><i>Emprunts de sociétés</i></b>	<b>208 820</b>	<b>16 814 455,000</b>	<b>17 152 849,346</b>	<b>50,02%</b>
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	650 000,000	672 377,049	1,96%
Amen Bank SUB 2009	3 000	179 955,000	182 007,342	0,53%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	170 000,000	175 550,506	0,51%
ATB SUB 2009	15 000	750 000,000	770 410,393	2,25%
ATL SUB 2008	3 000	180 000,000	183 635,410	0,54%
ATL 2009/2	3 000	60 000,000	60 674,754	0,18%
ATL 2014/3	4 000	400 000,000	421 721,425	1,23%
ATL 2015-1	17000	1 700 000,000	1 750 171,366	5,10%
ATL 2015-2 A	5 000	500 000,000	500 575,342	1,46%
ATL 2015-2 C	5 000	500 000,000	500 594,521	1,46%
ATTIJARI LEAS 2014	2320	232 000,000	232 235,803	0,68%
ATTIJARI BANK SUB 15	30000	3 000 000,000	3 030 983,607	8,84%
BH SUB 2015	5 000	500 000,000	517 549,727	1,51%
BTE 2009	2 500	100 000,000	101 239,344	0,30%
BTE 2011	1000	80 000,000	83 463,424	0,24%
BTK 2014-1	2500	200 000,000	200 546,230	0,58%
CHO 2009	3 000	150 000,000	150 811,925	0,44%
CHO COMPANY 2009	2 000	100 000,000	100 012,588	0,29%
CIL SUB 2008	3 000	240 000,000	253 386,082	0,74%
CIL 2011/1	3 500	70 000,000	72 704,693	0,21%
CIL 2015/1	5000	500 000,000	516 721,311	1,51%
CIL 2015/2	10000	1 000 000,000	1 010 534,426	2,95%
Hannibal Lease 2012/1	5 000	200 000,000	202 807,016	0,59%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	240 000,000	242 528,262	0,71%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 006 405,246	2,93%
Meublatex 2008	2000	40 000,000	40 594,885	0,12%

STB 2008/1 CAT D	10 000	720 000,000	744 571,735	2,17%
STB 2008/2 6.5%	5 000	312 500,000	326 613,014	0,95%
TL SUB 2010	5 000	100 000,000	103 942,385	0,30%
UIB 2009/1	5 000	350 000,000	357 518,689	1,04%
UIB SUB 2015	15 000	1 500 000,000	1 547 796,721	4,51%
UNIFACTOR 2013	1 500	90 000,000	91 050,415	0,27%
UNIFACTOR 2015	10 000	1 000 000,000	1 001 113,710	2,92%
<b>Fonds Commun de Créances</b>	<b>150</b>	<b>124 982,550</b>	<b>125 877,932</b>	<b>0,37%</b>
FCC BIAT Credim2 PP3	150	124 982,550	125 877,932	0,37%

### Les mouvements du portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP, se détaillent comme suit :

	<b>cout d'acquisition</b>	<b>intérêts courus</b>	<b>+/- valeur latentes</b>	<b>Valeur au 31/12</b>	<b>+/- valeur réalisée</b>
<b>Solde au 31-12-2014</b>	7 967 473,905	171 950,033	16 790,245	8 156 214,183	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>					
Emprunt de société	11 200 000,000			11 200 000,000	
Emprunt d'Etat	11 592 000,000			11 592 000,000	
Titres OPCVM	3 651 994,300			3 651 994,300	
<b><u>Remboursement et Cession de l'exercice</u></b>					
Cession Emprunt de société				-11 592 000,000	
Cession Emprunt d'Etat	-11 592 000,000				73 811,700
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-1 424 277,450			-1 424 277,450	
Remboursement Emprunt d'Etat					
Cession titres OPCVM	-2 689 271,532			-2 689 271,532	26 256,988
Décote /surcote Emprunt d'Etat					
Variation des intérêts courus		170 067,618	*	170 067,618	
Variation des plus ou moins-values latentes			30 895,534	30 895,534	
<b>Solde au 31-12-2015</b>	<b>18 705 919,223</b>	<b>342 017,651</b>	<b>47 685,779</b>	<b>19 095 622,653</b>	<b>100 068,688</b>

\* Hors décote /surcote Emprunts d'Etat d'un montant de 34 188,333 au cours de l'exercice 2015.

**AC2- les placements monétaires et disponibilités :****AC2-A les placements monétaires :**

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur/ Banque</i>	<i>Durée en jours</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2015</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>Placements Monétaires</b>				<b>6 405 302,980</b>	<b>6 443 704,587</b>	<b>18,79%</b>
<b>Certificats de dépôt</b>				<b>4 426 615,380</b>	<b>4 460 121,526</b>	<b>13,01%</b>
Certificat de dépôt 19/02/16 6.54%	ATB	360	1	475 446,000	496 657,928	1,45%
Certificat de dépôt 29/02/16 5.4%	ATB	90	4	1 978 687,600	1 986 028,538	5,79%
Certificat de dépôt 23/03/16 6.3%	BTE	100	4	1 972 481,780	1 977 435,060	5,77%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>Aval</b>			<b>1 978 687,600</b>	<b>1 983 583,061</b>	<b>5,78%</b>
SOMOCER 7% 24/02/16	-	120	2 000	1 978 687,600	1 983 583,061	5,78%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015, à **8 806 046,043 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

**PA- Le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015, à **51 134,521 Dinars** contre **19 285,124 Dinars** au 31.12.2014 et s'analyse comme suit :

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
- Frais du gestionnaire	33 993,314	8 964,563
- Frais du dépositaire	8 260,000	8 260,000
<b>Total Opérateurs créditeurs</b>	<b>42 253,314</b>	<b>17 224,563</b>
- Redevance CMF	3 600,813	949,585
- Retenue à la source	5 280,394	1 110,976
<b>Total autres créditeurs divers</b>	<b>8 881,207</b>	<b>2 060,561</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 134,521</b>	<b>19 285,124</b>

**CP1- Capital :**

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Capital initial</b>		
Montant	: 14 147 345,028 Dinars	: 10 899 934,413 Dinars
Nombre de titres émis	: 1 082 905	: 863 680
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	: 48 535 116,731 Dinars	: 11 685 764,321 Dinars
Nombre de titres émis	: 3 592 154	: 894 690
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	: 30 211 083,298 Dinars	: 8 804 269,554 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 2 235 985	: 675 465
<b>Somme distribuable de l'exercice antérieur<sup>(1)</sup></b>	<b>: 483 861,293 Dinars</b>	<b>: 362 730,792 Dinars</b>
<b>Sommes non distribuables<sup>(2)</sup></b>	<b>: 128 127,529 Dinars</b>	<b>: 3 185,056 Dinars</b>
<b>Capital au 31.12</b>	<b>: 33 083 367,283 Dinars</b>	<b>: 14 147 345,028 Dinars</b>
Nombre de titres	: 2 439 074	: 1 082 905
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

<sup>(1)</sup>Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCP SALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2014 ont été intégralement capitalisées.

<sup>(2)</sup> Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2015 à **128 127,529 Dinars** contre **3 185,056 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
<b>1- Résultat non distribuable</b>	<b>165 152,555</b>	<b>18 087,366</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	65 083,867	18 087,374
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	100 068,688	-0,008
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-37 025,026</b>	<b>-14 902,310</b>
- Aux émissions	54 830,812	-46 746,906
- Aux rachats	-91 855,838	31 844,596
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>128 127,529</b>	<b>3 185,056</b>

#### **CP2- Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31.12.2015 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	1 287 670,514
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(76 799,035)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>1 210 871,479</b>

#### **PR1- Les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **859 817,812 Dinars** au 31.12.2015, contre **362 129,213 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Montant au 31.12.2015</b>	<b>Montant au 31.12.2014</b>
Dividendes	16 040,750	11 484,850
Revenus des emprunts d'Etat	294 257,905	3 057,044
Revenus des obligations et titres FCC	549 519,157	347 587,319
<b>TOTAL</b>	<b>859 817,812</b>	<b>362 129,213</b>

#### **PR2- Les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2015, à **813 090,679 Dinars**, contre **97 134,737 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Montant au 31.12.2015</b>	<b>Montant au 31.12.2014</b>
Revenus des Certificats de dépôts	547 269,819	24 350,609
Revenus des billets de trésorerie	115 328,780	0,000
Revenus des Placements à terme	10 651,802	258,493
Revenus du compte Bancaire	139 840,278	72 525,635
<b>TOTAL</b>	<b>813 090,679</b>	<b>97 134,737</b>

### CH1- Les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2015, à **349 112,564 Dinars**, contre **104 858,820 Dinars** au 31.12. 2014 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Rémunération du gestionnaire	340 852,564	96 598,820
Rémunération du dépositaire	8 260,000	8 260,000
<b>Total</b>	<b>349 112,564</b>	<b>104 858,820</b>

### CH2- Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2015 à **36 125,413 Dinars**, contre **10 250,544 Dinars** au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Redevance CMF	36 105,253	10 232,364
Charges Diverses	20,160	18,180
<b>Total</b>	<b>36 125,413</b>	<b>10 250,544</b>

## **VI AUTRES INFORMATIONS :**

### VI-1 Données par part

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<i>Revenus des placements</i>	0,686	0,424	0,709	0,539
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,143	-0,097	-0,163	-0,134
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,543</b>	<b>0,327</b>	<b>0,547</b>	<b>0,405</b>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	-0,015	-0,009	-0,016	-0,014
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,528</b>	<b>0,318</b>	<b>0,530</b>	<b>0,392</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,031	0,129	-0,110	-0,027
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,496</b>	<b>0,447</b>	<b>0,420</b>	<b>0,365</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>	0,031	-0,129	0,110	0,027
<i>Variation des plus ou moins-values potentielles sur Titres</i>	0,027	0,017	0,010	-0,002
<i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	0,041	0,000	0,000	0,007
<b>Plus ou moins-values sur titres</b>	<b>0,068</b>	<b>0,017</b>	<b>0,010</b>	<b>0,005</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,596</b>	<b>0,335</b>	<b>0,540</b>	<b>0,396</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,068</b>	<b>0,017</b>	<b>0,010</b>	<b>0,005</b>
<i>régularisation du résultat non distribuable</i>	-0,015	0,007	-0,002	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,053</b>	<b>0,024</b>	<b>0,008</b>	<b>0,005</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>2 439 074</b>	<b>1 082 905</b>	<b>863 680</b>	<b>1 256 776</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>14,060</b>	<b>13,511</b>	<b>13,040</b>	<b>12,613</b>

**VI-2 Ratios de gestion des placements****31.12.15      31.12.14      31.12.13      31.12.12**

▸ Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,97%	*1,03%	1,01%	0,99%
▸ Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	*0,10%	0,10%	0,10%
▸ Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,56%	3,37%	3,27%	2,90%
▸ actif net moyen	36 145 452,148	10 216 092,8 44	13 988 534, 903	16 967 874, 511

\*pourcentages modifiés pour raison de comparabilité

**VI-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8 260 TTC

